



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-09

DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,  
Le 25 mai 2020 à 18 heures 30,

LE

n 3 JUIN 2020



**Date de convocation :** 13 mai 2020

**Date d'affichage :** 13 mai 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers**

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Emilie LISSE, Jean DIDIER, Betty BONNAFOUS, David NOEL, Sylviane CORNET, Patrick GOMEL, Bernard MOUSSAY, Marie-Françoise LECAILLE, Julien DIEU,

18/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

Tatiana LECUYER (pouvoir à Emilie LISSE),

1/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Emilie LISSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

**ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

La séance a été ouverte sous la Présidence de Madame Marie-Françoise LECAILLE, membre la plus âgée du Conseil, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal et dénombré 18 conseillers présents. Elle a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le conseil a donc procédé à l'élection du Maire.

## **ELECTION DU MAIRE**

Pour rappel, en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- DELATTRE Valérie,
- LELIEVRE Philippe

### Candidat au poste de Maire

- Jean-Michel DEGREMONT

### Déroulement premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater à la Présidente qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. La Présidente l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 19

Monsieur Jean-Michel DEGREMONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

## **ELECTION DES ADJOINTS**

Pour rappel, en application de l'article L.2122-7-2 du CGCT, et considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 6 adjoints au Maire. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au Maire.

### Candidats au poste d'Adjoints

Liste conduite par Catherine VANDEKERKHOVE

### Déroulement premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller a déposé dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### Résultat du premier tour de scrutin

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

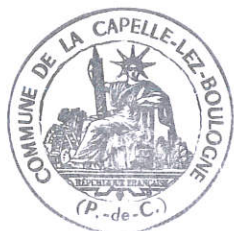
Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 19

Les membres de la liste de Madame Catherine VANDEKERKHOVE, ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adjoints au Maire : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA et Alain FIX.

Le Conseil Municipal : les Membres présents.  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-les-Boulogne,  
Le 25 mai 2020



Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

**DÉPOSÉ A LA  
SOUS-PRÉFECTURE**

LE

**n 3 JUIN 2020**



